



MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

#TousConcernés

MAJEUR(E)S VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES, DE BIZUTAGE ET DE HARCÈLEMENT DANS LE CHAMP DU SPORT

Les contacts-clés sur lesquels
vous pouvez vous appuyer

Édition au 21 janvier 2022

5 dispositifs nationaux pour mieux aider et accompagner les majeur(e)s victimes de violences sexuelles, de bizutage et de harcèlement. La liste n'est toutefois pas exhaustive. Il existe également au niveau local un tissu associatif.

CONTACTS GÉNÉRAUX

NUMÉRO D'AIDE AUX VICTIMES - N° DE TÉLÉPHONE : 116 006

Il s'agit du n° national d'aide aux victimes, pour être mis.e en relation avec le service d'aide aux victimes le plus proche.

Qui peut appeler ?

L'appel peut provenir de la victime, d'un proche ou d'un témoin direct.

Quand peut-on appeler ?

Numéro disponible et gratuit 7J/7J de 9h à 19h.

En dehors de ces horaires, et en cas de pic d'appels, une messagerie interactive vous permet de composer votre numéro de téléphone afin d'être rappelé sur celui-ci. En dehors de la France métropolitaine, le numéro d'aide aux victimes est joignable au +33 (0)1 80 52 33 76 (n° non surtaxé).

Pourquoi appeler ce numéro ?

Chaque appel est anonyme.

C'est :

- un **point d'entrée unique** pour toutes les victimes ;
- une plateforme d'**écoutants professionnels** ;
- un service **qui oriente** vers les associations d'aide aux victimes de proximité ;
- un service qui **rassure** et qui **informe** la victime sur ses droits.

Pour en savoir plus :

<http://www.justice.gouv.fr/aide-aux-victimes-10044/116006-12126/>

Qui peut appeler ?

L'appel peut provenir de la victime, d'un proche ou d'un témoin direct.

Quand peut-on appeler ?

Gratuit et anonyme, ce numéro de téléphone est désormais accessible 24h/24 et 7 jours sur 7.

Pourquoi appeler ce numéro ?

Il s'agit d'une ligne d'écoute, d'information et d'orientation à destination des femmes victimes de violences sexistes ou sexuelles (conjugales, viol, agressions sexuelles, harcèlement sexuel...), à leur entourage ou aux professionnels concernés.

Il assure un premier accueil des femmes victimes de toutes violences et une réponse directe et complète pour les situations de violences conjugales. Pour les autres types de violences dont sont victimes les femmes, le 3919 assure une réponse de premier niveau et effectue une orientation ou un transfert d'appel vers les numéros téléphoniques nationaux, dont Viols femmes info, ou les dispositifs locaux en vue d'un accompagnement de proximité.

Lorsque c'est nécessaire, le service oriente vers les associations nationales ou locales partenaires, les mieux à même d'apporter la réponse la plus adaptée.

Pour en savoir plus :

<https://arretonslesviolences.gouv.fr/besoin-d-aide>

Qui peut appeler ?

L'Enfant bleu peut être contacté par tout adulte ayant été victime, dans son enfance, de violences physiques, psychologiques et/ou sexuelles, dans le cadre intrafamilial ou extérieur.

Tout professionnel souhaitant obtenir un renseignement sur une situation de maltraitance dont il a connaissance peut également faire appel à l'Enfant Bleu.

Quand peut-on appeler ?

La plateforme téléphonique est joignable du lundi au jeudi de 11h à 18h et le vendredi de 10h à 17h au 01 56 56 62 62.

Vous pouvez également écrire à : renseignements@enfantbleu.org

Pourquoi appeler ce numéro ?

L'association propose une plateforme d'écoute pour informer et accompagner les victimes de maltraitements infantiles.

Les adultes victimes de violences dans leur enfance peuvent bénéficier d'un suivi thérapeutique à l'association auprès de psychologues cliniciens formés au psycho traumatisme.

Des groupes de parole animés par des psychologues sont également proposés ainsi que de l'information juridique personnalisée.

Pour en savoir plus :

<https://enfantbleu.org/>

MARION LA MAIN TENDUE – 01 69 30 40 14

Qui peut appeler ?

Tout sportif et sportive, parents de ceux-ci, arbitres, éducateurs, élus ou présidents de club. Témoins et collectivités.

Peuvent également contacter cette association les parents, collègues et victimes des faits de harcèlement.

L'association Marion la main tendue, peut vous aider, vous accompagner et vous défendre, car le harcèlement n'est pas une fatalité.

Pourquoi appeler ce numéro ?

L'association accompagne gratuitement les personnes prises pour cible et victimes de harcèlement. Marion la Main Tendue vous propose un suivi psychologique de long terme aux côtés de nos psychologues spécialisé(e)s. L'association peut aussi intervenir et venir former l'ensemble des clubs ou établissements, soit pour des ateliers de sensibilisation au sujet du harcèlement pour les membres, soit pour former les encadrants à lutter contre le harcèlement.

Pour contacter l'association et signaler des faits de harcèlement ou encore vouloir être aidé :

Téléphone : 01 69 30 40 14

Du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h30 ou par email :

contact@marionlamaintendue.com

La structure sur la ville de Paris (13^{ème}) et celle d'Orsay (91). Agréé par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, l'association intervient partout en France.

Pour en savoir plus :

<https://www.marionlamaintendue.com/>

COMITÉ NATIONAL CONTRE LE BIZUTAGE - N° TÉLÉPHONE D'URGENCE :
06 07 45 26 11 OU 06 82 81 40 70

Qui peut appeler ?

L'appel peut provenir de la victime, d'un proche ou d'un témoin direct. Les mineurs peuvent appeler mais également toute personne adulte qui aurait connaissance de comportements répréhensibles vis-à-vis de mineurs ou majeurs (parents, personnel établissement sportif comme le CREPS, le personnel du club sportif...).

Quand peut-on appeler ?

Le CNCB est accessible sans interruption. Si toutefois vous tombez sur la messagerie, n'hésitez pas à laisser un message. Vous serez rappelés dans les plus brefs délais.

Le CNCB peut être également contacté via son site internet sur le lien suivant :
<https://www.contrelebizutage.fr/contact/>

Pourquoi appeler ce numéro ?

Le CNCB a pour mission de prévenir, sensibiliser, puis interpellier les structures concernées par le bizutage ainsi que les différents ministères pour accompagner au mieux les victimes. La personne qui se confie pourra obtenir auprès de l'écouter non seulement une écoute attentive mais aussi des informations pour l'aider dans ses démarches juridiques.

Pour en savoir plus :

<https://www.contrelebizutage.fr/>